COMMUNE D'HUCHENNEVILLE N° 2015/34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Blason communal**

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

Date de convocation :
Mme Marcoux donne pouvoir à Mr Avisse

L'an deux mille quinze, le dix décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude AVISSE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs et Mmes J C AVISSE, L DURIER, B PENELLE, J MELLIER, C MILHAT, V CUVELLIER, G HAZARD, , S HOLLEVILLE-MILHAT, E FOIRE et C DASSONVILLE.
ABSENTS EXCUSES : Mme et Mr S MARCOUX et S GUIDEZ
ABSENTS NON EXCUSES : Mme et Mrs N CRIMET, T GARBE et A NOEL
SECRETAIRE DE SEANCE: Mr Guy HAZARD

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Huchenneville ne possède pas à ce jour et n'a jamais possédé de blason municipal. Il précise qu'un blason n'est pas un logo, que sa composition répond à des règles précises et qu'il jouit d'une protection particulière, faisant pour cela l'objet d'une délibération.

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la loi municipale du 5 avril 1884 accorde aux communes la souveraineté en matière d'armoiries. La délibération du Conseil Municipal qui en aura accepté la composition constitue l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. Il s'ensuit que la description héraldique (ou blasonnement) de ce blason qui figure au texte de la délibération, devient la description officielle de ces armoiries. Les représentations dessinées qui en seront faites resteront à la libre appréciation des artistes qui lui imposeront leur sensibilité, pourvu que leur dessin respecte ce blasonnement.

Plusieurs projets ont été élaborés à sa demande, et bénévolement, par Cédric MILHAT, Conseiller municipal d'Huchenneville passionné d'héraldique et d'histoire locale, M le Maire présente la maquette du blason envisagé et communique la description héraldique suivante :

"D'azur au chevron haussé d'or chargé de trois roses de gueules, accompagné de trois molettes d'éperons d'or ; (Deux en chef et une en pointe et serrure d'or)."

Explication du blason :

L'écu d'Huchenneville évoque, tout à la fois, Saint Pierre, le patron du village tenant les clés du ciel et la fabrication de serrures, spécificité artisanale du Vimeu. En outre, on révélera les armes de la famille LE BEL qui lui donna ses illustres seigneurs.

Après avoir entendu lecture de cette documentation héraldique et historique et avoir examiné la maquette, le Conseil Municipal approuve le blason qui constituera désormais le symbole de la commune et décide que toutes les reproductions qui en seront faites pour son usage officiel se conformeront au blasonnement ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire
JEAN-CLAUDE AVISSE

MAIRIE DE HUCHENNEVILLE 80-SOMME

(Identité de la collectivité)		
COMMUNE HUCHENNEVILLE 2 rue de la Place 80132 HUCHENNEVILLE	**à**	**Sous-préfecture d'Abbeville** **19 rue des Minimes** B.P. 70310 80103 ABBEVILLE Cedex

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Séance du : 10/12/2015

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Blason communal	2015/34	

REÇU LE
24 DEC. 2015
à la Sous Préfecture d'Abbeville

Fait à Huchenneville, le 17/12/2015

Cachet de la collectivité et signature

le Maire
J.C. AVISSE

MAIRIE DE HUCHENNEVILLE 80-SOMME

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.